



REGLEMENT INTERIEUR de l'association SALSAPICANTE

Le présent règlement intérieur proposé par le Président et validé par le Conseil d'administration, a pour objet de fixer les règles à respecter en vue de privilégier la bonne humeur et le bon déroulement des cours. Le cours de danse doit rester un moment de détente, un loisir sympathique et social dans le respect de l'autre et des règles habituelles de politesse et de bienséance.

Il s'applique à tous les adhérents, membres de l'association.

Article 1 – Inscription :

Toute personne peut s'inscrire à l'association SALSAPICANTE à partir de 4 ans sauf exception, sous la condition de s'acquitter des frais d'inscription et du paiement des cours (forfait ou à l'unité). Un certificat de non contre-indication à la pratique sportive est recommandé. A défaut de sa remise au secrétariat de l'association, les adhérents exercent les activités à leur risque et ne pourront pas remettre en cause la responsabilité de SALSAPICANTE.

Est considéré comme adhérent, tout membre inscrit à jour de ses cotisations.

Article 2 – Assurance :

SALSAPICANTE a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de la MAE.

Tout adhérent doit disposer d'une assurance en responsabilité civile.

Article 3 - Accès et lieux des cours :

La durée d'un cours est de 55 minutes.

Afin d'éviter de perturber le cours, il est impératif d'être ponctuel.

A la fin du cours, il est impératif de quitter la salle.

Il est également interdit d'entrer dans la salle de cours avant la fin du cours précédent sauf autorisation des encadrants.

L'adhérent devra justifier auprès de l'hôtesse d'accueil à chaque début de cours la validité de son abonnement ou accès à l'aide de sa commande billetweb en version papier ou numérique visible sur son téléphone portable (QR code).

En cas d'oubli, l'adhérent devra s'enregistrer auprès de l'hôtesse d'accueil qui procédera aux vérifications nécessaires.

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. SALSAPICANTE n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leurs cours ni à l'extérieur de l'école à quelque moment que ce soit. Les enfants ne doivent pas quitter l'école sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école.

Les talons aiguilles sont interdits dans les salles de cours avec parquet.

Il est également interdit de danser pieds nus ou en savates, munissez-vous de vos chaussures de danse.

La salle de cours doit être laissée dans un état de propreté et de rangement convenable.

L'association SALSAPICANTE se réserve le droit de transférer ses cours dans une autre salle en cours d'année.

Article 4 – Stages, soirées et manifestations organisées par l'association :

L'adhésion en cours de validité permet au membre de bénéficier d'un tarif avantageux sur certaines manifestations organisées par l'association SALSAPICANTE.

Article 5 - Forfaits :

Le forfait en cours de validité est **nominatif** et donne accès à tous les cours de **son niveau**.

Les forfaits ne sont pas cessibles.



Les forfaits annuels et mensuels sont payables sur place uniquement paiement comptant (espèces, CB) ou étalé jusqu'à 10 fois selon le montant global.

Les chèques ne sont plus acceptés.

Notre système de paiement proposera un échéancier en fonction de votre situation. L'association ne pourra pas intervenir sur la modularité ou la personnalisation de ces propositions d'échéances.

S'agissant d'un forfait annuel, aucun remboursement ne peut être effectué sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical, au prorata des mois restants.

Le forfait mensuel est valable de date à date, toutefois il peut être repoussé en fonction des dates de vacances de l'association et en cas d'absence pour cause de maladie, sur présentation d'un certificat médical.

En cas de fermeture de l'établissement ou d'arrêt des cours, imposé par les autorités sanitaires ou préfectorales, les forfaits mensuels seront remboursés au prorata du mois en cours et les prélèvements automatiques des mois non entamés seront suspendus jusqu'à la reprise des cours. Une session de rattrapage des cours sera proposée dans la mesure du possible à la réouverture de l'école.

L'association se réserve le droit de supprimer/annuler des cours si le nombre d'élèves par cours est inférieur à 4, sur deux cours consécutifs, pour une même discipline et un même niveau.

Si le niveau de l'élève ne correspond pas à celui du cours dans lequel il est inscrit, le professeur se réserve le droit de rediriger l'élève vers un niveau plus approprié.

Article 6 – Activités hors forfaits :

Cours spécifiques collectifs : Les cours spécifiques pourront être organisés si, au préalable, un minimum de 6 adhérents sont inscrits et à jour du paiement du forfait correspondant. Les cours spécifiques sont également accessibles aux non adhérents : dans ce cas les frais d'inscription s'ajoutent au premier forfait souscrit.

Cours particuliers avec un professeur en solo ou en duo : Les cours particuliers sont également accessibles aux non adhérents : dans ce cas les frais d'inscription s'ajoutent au premier forfait souscrit.

Ateliers chorégraphiques collectifs : L'atelier se déroule sur 6h réparties en 4 à 6 séances. L'atelier pourra être organisé si, au préalable, un minimum de 6 personnes sont inscrites et à jour du paiement du forfait correspondant. L'atelier aura lieu sur des créneaux et à des dates prédéfinies par l'association. Les élèves devront en prendre connaissance avant de s'inscrire et s'y conformer.

Les ateliers chorégraphiques sont également accessibles aux non adhérents : dans ce cas les frais d'inscription s'ajoutent au premier forfait souscrit. Les ateliers chorégraphiques peuvent donner lieu à une représentation. Si le niveau de l'élève ne correspond pas à celui de l'atelier dans lequel il s'est inscrit, le professeur se réserve le droit de refuser l'inscription de l'élève.

Article 7 – Hygiène et comportement :

Pour des raisons de savoir vivre et de respect du partenaire de danse, il est demandé d'avoir un minimum d'hygiène corporelle. Pour des raisons évidentes, il est demandé aux danseurs une certaine attention dans le guidage de la cavalière afin d'éviter les gestes déplacés ou équivoques.

Article 8 – Absence :

SALSA PICANTE se réserve le droit en cas d'absentéisme important des membres, de modifier le planning des cours, d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements, sans pour autant être redevable d'un quelconque dédommagement.

En cas d'absence du professeur, celui-ci sera dans la mesure du possible remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire si un cours est annulé, les membres du cours seront prévenus par nos différents moyens de communication (whatsapp, sms, mail, affichage, etc).



Il appartient donc aux membres de consulter régulièrement ces différents moyens de communication de l'association (site web/page Facebook/groupe Whatsapp).

Article 9 - Vacances et fermeture des salles :

L'école est ouverte selon le calendrier mis à disposition des adhérents en début de saison ou en cours d'année en cas de mise à jour.

Article 10 – Responsabilité :

SALSA PICANTE décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels dans les salles de cours. Le parking n'étant pas surveillé, SALSA PICANTE ne sera en aucun cas responsable en cas d'accident ou détérioration.

Article 10 – Droit à l'image :

L'adhérent autorise SALSA PICANTE à utiliser son image sur une période de 5 ans, afin de promouvoir et de communiquer sur les activités de la salsa par le biais des photos, de vidéos, d'internet, de tracts, d'affiches...

En cas de refus, l'adhérent est invité à se faire connaître.

SALSA PICANTE autorise les adhérents à filmer pendant les cours, les différents enchainements enseignés pour un usage strictement personnel, toute diffusion étant interdite.

Article 11 – Droit d'accès aux données personnelles :

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

*Si l'adhérent souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à : info@salsapicante-guyane.fr

Article 12 - Respect du règlement intérieur :

En s'inscrivant, le membre s'engage à respecter le règlement intérieur qu'il reconnaît avoir lu et accepté tous les termes sans condition.

SALSA PICANTE, se réserve le droit, à tout moment, d'exclure un membre pour motifs suivants : comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, attitude et gestes déplacés ou équivoques, dégradations des locaux ou du matériel, pour non-respect du règlement intérieur.

Le Président,

SALSA PICANTE

492, résidence les âmes claires, 97 354 REMIRE-MONTJOLY

Association Loi 1901 N° SIRET 511 009 136 000 25

Tél : 0694 20 67 67 Mail : info@salsapicante-guyane.fr

Nous contacter :



Calendrier des sessions Septembre 2024 à juin 2025

2024

1^{ère} session lundi 9 septembre au vendredi 20 décembre

2025

2^{ème} session lundi 6 janvier au jeudi 15 mai

3^{ème} session lundi 19 mai au vendredi 27 juin

Calendrier de fermeture de l'école / reprise des cours Septembre 2024 à juin 2025

2024

Dimanche 8 sept

Journée Portes-Ouvertes

Lundi 9 sept

Reprise des cours saison 2024/2025

Lundi 21 oct au Vendredi 1er novembre

Vacances de la Toussaint

Lundi 4 novembre

Reprise des cours

Lundi 11 novembre

Férié : Armistice

Vendredi 23 déc au vendredi 3 janvier

Vacances de Noël

2025

Lundi 6 janvier

Reprise des cours et nouvelle session

Lundi 1er au vendredi 7 mars

Vacances de Carnaval

Lundi 10 mars

Reprise des cours

Vendredi 18 au 21 avril

Vacances de Pâques

Mars 22 avril

Reprise des cours

Jeudi 8 mai

Férié : Victoire 1945

Vendredi 16 mai

Fermé (cause festival)

Vendredi 16 au dimanche 18 mai

Guyane Salsa Picante Festival 8^{ème} édition

Lundi 19 mai

Reprise des cours et nouvelle session

Jeudi 29 mai

Férié : Ascension

Lundi 9 juin

Férié : Pentecôte

Mardi 10 juin

Férié Abolition de l'esclavage

Vendredi 27 juin

Fin des cours